

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 16 septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

10 septembre 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

23 septembre 2025

Date de signature,

26 septembre 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Luc HITTNER à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Annic DESSAUX.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-072	Convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal Les Artisans d'Art
------------	--

Monsieur le Maire expose que, depuis le 14 juin 2019, l'association « Les Artisans d'Art » occupe le rez-de-chaussée de la Maison des Templiers pour y vendre leurs fabrications, notamment de la coutellerie, des objets en cuir, des sculptures bois/métal, des bijoux, de la céramique, ...

La convention liant la commune et l'association, est arrivée à expiration.

Il convient donc de régulariser la situation.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour les activités de l'association « Les Artisans d'Art »,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver la convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de la Maison des Templiers entre l'association « Les Artisans d'Art » et la commune fixant ainsi les droits et obligations de chacun,
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,


Didier BOQUET